

Camping le tiradou

24220 st Vincent de cosse

Tel:05.53.30.30.73

CONTRAT DE LOCATION

Nom.....Prénom.....

Date de naissance.....Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Tel:.....Pays.....

E-mail.....Immatriculation voiture.....

DETAIL DU SEJOUR

DU SAMEDI 16H AU SAMEDI 10H OU DU MERCREDI 16H AU SAMEDI 10H

DATE d'arrivée.....DATE départ.....

Personnes vous accompagnant

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

LOCATION D'UN MOBIL HOME-CHALET OU TENTE

- MH IRM VENUS 4 PERS
- MH IRM MERCURE 4 PERS
- MH SUPER MERCURE 4/6 PERS
- MH SUPER MERCURE RIVIERA-2017 4/6 PERS
- MH O'HARA 784 T 4/6 PERS
- MH O'HARA 784 T BOIS 4/6 PERS
- MH HERGO 2 Salles de bain 4 PERS
- Drap jetable 1 pers 2 pers
- Location TV sur certain Mobil home
- MH IRM RIVIERA 6/8 PERS
- MH IRM SUPER CORDELIA 6/8 PERS
- CHALET FABRE 4/6 PERS
- BUNGALO Toilé kibo 4 PERS-2017
- BUNGALO Toilé canada 5 PERS
- Personne supplémentaire
- Barbecue
- Lit bébé
- Animal
- Chaise bébé

REGLEMENT

Prix de la location

Total des options.....

TOTAL DU SEJOUR.....

Arrhes 25% du montant du séjour.....

Frais de dossier 15€00

TOTAL A REGLER CE JOUR.....

LE SOLDE SERA A REGLER AU MOINS 1 MOIS AVNT LA DATE D'ARRIVEE

Je règle par : Chèque à l'ordre de C.L.M

Chèque vacances ANCV

Carte Bancaire

Virement pour l'international

FR76 1333 5003 0108 0019 2780 112

BIC:CEPAFRPP333

Je soussigné....., déclare accepter les conditions de réservation et de location précisées au dos de ce document. J'ai également pris connaissance des documents fournis avec ce contrat ainsi que du règlement intérieur. C'est donc en connaissance de tous ces documents que je remplis ce contrat de location. Il est entendu que la réservation ne sera effective qu'après réception de la confirmation écrite du camping.

A Le Signature du locataire :

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES

-A fin que votre réservation soit effective,compléter et envoyer ce contrat accompagné de votre règlement. Une confirmation par mail vous parviendra par retour du courrier.

-La direction se réserve le droit de relouer la location 24 heures après la date prévue d'arrivée si aucun retard n'a été signalé par écrit.

-Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardées,aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ anticipé et la paiement intégral du séjour réservé sera exigé.

-Le locataire doit être couvert par une assurance en responsabilité civile pour tous dommages causé de son fait et il dégage la responsabilité du camping en cas de dégâts dus au chute de branches,d'intempéries,de bris de glaces,de catastrophes naturelles,de vol.

-Les locations prennent effet de **16h00 à 10h00**.

-Il ne sera admis qu'un seul animal dans les locatifs et de moins de 10 kg.

-En cas de dégâts,le locataire s'engage au remboursement des réparations.

-Les tarifs s'entendent T.T.C. avec un taux de T.V.A.applicable au jour ou il ont été déterminés.Toute modification ultérieur du taux de T.V.A.applicable,survenue entre le moment ou les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour,entraînera une modification corrélative du prix T.T.C.,ce que le client accepte sans réserve.

-Les hébergements sont équipés pour le nombre de personnes annoncé sur nos tarifs. Aucune personne supplémentaire ne sera tolérée.

-Les hébergements sont fournis propres et doivent être rendus en fin de séjour,aussi propres qu'à l'arrivée. Dans le cas contraire ,une somme de 70€ (forfait ménage)sera facturée.

-A votre arrivée au camping 2 chèques de caution vous seront demandés :

-Un chèque d'un montant de 200€ garantissant d'éventuelles dégradations dans le logement.

-Un chèque d'un montant de 70€ garantissant le nettoyage du logement qui vous seront restitués après votre départ sous huitaine.

Toutes détériorations ou objets manquants seront facturés.

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

- La circulation est interdite à l'intérieur du camping de **23H00 à 7H30**,le silence est exigé à ces même heures.A partir de 23H00 ,les enfants et les adolescent doivent être avec leurs parents.

- La piscine est non surveillée,**les caleçons et les shorts de bain sont interdits**.

- Le résident du terrain de camping peut recevoir des visiteurs.Leur accès au camping et a ses installations (sauf la piscine) est soumis à l'autorisation de la direction.Quand celle ci est donnée,les visiteurs déposent leur identité l'accueil et s'engagent à respecter le règlement intérieur.Cet accès est soumis à redevance.la voiture des visiteurs n'a pas accès au camping.

